

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 338



Intercéréales est l'interprofession des céréales françaises créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière.

Terres Univia rassemble les principaux acteurs concernés par la production, la commercialisation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines

Contact : relations presse
Intercéréales
mtoulet@intercereales.com
Terres Univia

Le point de vue d'Intercéréales et de Terres Univia sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Intercéréales, Interprofession de la filière céréalière et Terres Univia, Interprofession des huiles et protéines végétales ont formalisé leur stratégie bas carbone publiée en novembre 2024. Lien ci-après :

https://assets3.keepeek.com/pm_39_119_119338-140yve7vvk.pdf

La présente contribution s'appuie bien évidemment sur les orientations stratégiques ainsi établies, qui reposent en particulier sur un objectif indicatif de réduction de 20% des émissions au champ en 2030 par rapport à l'année 2015 pour l'amont agricole et de -24% pour l'aval des filières grandes cultures en 2030 par rapport à l'année 2021.

Pour ces deux interprofessions, la nécessaire décarbonation des filières doit se conjuguer avec une compétitivité permettant d'accéder aux différents marchés intérieurs et internationaux.

Le changement global permettant l'atteinte d'objectifs ambitieux de décarbonation suppose une vision stratégique partagée entre les acteurs professionnels et les pouvoirs publics, et un accompagnement financier pour accompagner les investissements nécessaires, ainsi que la prise de risque liée à un changement majeur des pratiques et des process.

Contribution d'Intercéréales et de Terres Univia à la consultation SNBC 3 / PPE

Décembre 2024

Les filières des grandes cultures, à tous les stades, de la production à la transformation, sont engagées dans un processus ambitieux de décarbonation. A ce titre elles s'inscrivent dans les objectifs de la SNBC à laquelle elles entendent contribuer.

Dans ce cadre, elles se fixent des objectifs ambitieux, appuyés sur les connaissances scientifiques et techniques du moment, permettant l'atteinte simultanée de différents impératifs micro et macro-économiques, sociaux et environnementaux. Ceci ne sera accessible qu'à la condition que cette vision stratégique soit partagée et accompagnée par les pouvoirs publics. Les filières sont donc disponibles pour contribuer à construire cette vision commune, et pour en suivre la mise en oeuvre avec l'ensemble des parties prenantes.

Cette volonté d'amélioration de l'empreinte carbone des filières doit impérativement se conjuguer avec sa nécessaire compétitivité, une adéquation aux marchés domestiques et internationaux, et une rémunération satisfaisante de chaque maillon. A noter que de nombreuses initiatives sont déjà à l'oeuvre sur le terrain (agricole et filière) et dans les entreprises. La réussite du déploiement à grande échelle implique que l'ensemble des chaînes de valeur jouent leur partition. Elle passera par un nécessaire partage des risques et des responsabilités entre les filières, les consommateurs et l'Etat.

Car privilégier le meilleur bilan pour la France

en matière de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) -réduction des émissions de GES et augmentation du stockage de carbone-, nécessite un indispensable accompagnement financier à la prise de risque des producteurs qui ne peuvent la porter seuls, et d'avoir un cap clair de souveraineté alimentaire, énergétique et protéique de la France. Cela implique aussi un soutien à la R&D et au transfert de connaissances et de pratiques, à la génétique (sélection variétale..) et aux investissements massifs dans la logistique (manutention et stockage des cultures de diversification comme les légumineuses, infrastructures pour permettre le report modal, la réactivation de capillaires ferroviaires, ainsi qu'aux investissements permettant d'accélérer la décarbonation des process industriels (notamment de leur énergie), qui doivent être soutenus par des guichets simplifiés et pérennes.

Le volontarisme des entreprises et, plus globalement, de la filière, en matière de décarbonation, n'aboutira ainsi que si les freins à la compétitivité sont levés, permettant le financement des nécessaires transitions : facteurs de production au champ (variétés adaptées, protection sanitaire, génétique, gestion de l'eau..), accès facilité aux énergies décarbonées comme les biocarburants et la biomasse, simplification administrative...

Globalement, il est également fondamental de veiller à l'équité au sein de l'UE, les actions de décarbonation ambitieuses menées en France ne devant pas conduire à une distorsion de concurrence au détriment des filières françaises face à leurs principaux concurrents. Les réglementations ne doivent pas être des carcans. Elles doivent être conçues pour encadrer les pratiques tout en permettant de stimuler les actions de décarbonation et de libérer les initiatives

Conclusion

Les filières céréalières et des huiles et protéines végétales sont donc d'ores et déjà engagées dans des processus ambitieux de décarbonation.

Leur stratégie est formalisée, les objectifs sont identifiés, la trajectoire est construite.

Elles sont ouvertes et volontaristes pour participer aux travaux que les pouvoirs publics peuvent initier pour accompagner ces nécessaires mutations et inscrire leur action dans une vision prospective partagée.